

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET ANNEXE

PROGRAMME 624

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

PILOTAGE ET RESSOURCES HUMAINES



PROGRAMME 624
Pilotage et ressources humaines

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines

Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » intègre la totalité des dépenses de personnel de la DILA ainsi que celles de la Société anonyme de composition et d'impression du Journal officiel (SACIJO). Il comprend en outre le financement des caisses de retraite complémentaire et des plans de départ volontaire des agents de statut privé de la DILA et des personnels de la SACIJO. Ce programme porte enfin sur l'ensemble des dépenses liées au pilotage, à la communication, aux moyens logistiques et humains transverses de la DILA.

Les dépenses du programme se chiffrent en 2021 à 99,2 M€ en CP pour une prévision en LFI de 107,4 M€.

Les dépenses de personnel restent maîtrisées et s'élèvent à 60,8 M€ pour une ressource en LFI de 62,7 M€. Elles diminuent de 0,2 M€ par rapport à 2020. La masse salariale liée aux emplois sous plafond diminue de 0,8 M€ du fait de la réduction des effectifs engagée et d'une politique de recrutement sélective (-11 ETP en 2021 conformément au schéma d'emplois arbitré). Les dépenses hors du périmètre du plafond d'emplois augmentent sous l'effet des allocations versées au titre des plans de départs anticipés et du financement des caisses de pensions des salariés de droit privé.

Les dépenses relatives à la SACIJO s'établissent à 30,6 M€ en 2021 pour une prévision en LFI de 36 M€. Elles sont constituées pour l'essentiel de la rémunération des salariés de la société (moins de 140 salariés permanents) et du financement des caisses de retraite complémentaire. Les dépenses augmentent par rapport à 2020, notamment en raison des indemnités versées dans le cadre du plan 3M, « mutualisation, mutation et modernisation de la SACIJO », qui couvre les années 2016-2020, de la régularisation des dépenses du plan RECAPS et, dans une moindre mesure, du retour à un niveau d'activité normal après la fermeture durant plusieurs semaines de l'imprimerie, en 2020.

La DILA poursuit son action en faveur de l'apprentissage et s'inscrit pleinement dans le cadre des engagements de l'État employeur exemplaire. En 2021, 27 apprentis ont été accueillis dans des métiers diversifiés tels que le numérique, la communication, le management, l'impression et la gestion pour un coût total de près de 0,6 M€ en titre 2 et hors titre 2.

La participation de la DILA aux caisses de retraite complémentaire concerne les agents de droit privé de la DILA et les personnels de la SACIJO. Elle est stable par rapport à 2020 et se chiffre à 22,8 M€ dont 13 M€ en titre 2 pour les personnels DILA et 9,8 M€ en titre 3 pour les personnels SACIJO et la subvention d'équilibre des régimes.

Les dépenses de fonctionnement courant atteignent 6,4 M€ pour une prévision de 7,4 M€. La DILA a maintenu en 2021 ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Elle poursuivra ses objectifs de rationalisation des moyens dans le nouveau plan stratégique.

Depuis 2021, le programme 624 intègre des crédits d'investissements (titre 5) dédiés notamment aux travaux structurants du site de Desaix. Estimés à 1,3 M€ en CP en LFI, ils ont été réalisés à hauteur de 1,5 M€. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un schéma directeur immobilier élaboré en 2021 à la suite du plan stratégique et visent à la modernisation du site pour rationaliser l'occupation des espaces, assurer la mise aux normes des bâtiments, augmenter les performances énergétiques et améliorer la qualité de vie au travail des agents.

Au total, le montant des dépenses hors titre 2 et hors SACIJO s'est élevé à 7,8 M€ pour une ressource initiale de 8,7 M€.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser les fonctions soutien

INDICATEUR 1.1 : Ratio d'efficacité bureautique

INDICATEUR 1.2 : Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 1.3 : Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

OBJECTIF 2 : Rationaliser l'occupation du parc immobilier

INDICATEUR 2.1 : Efficacité de la gestion immobilière

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Optimiser les fonctions soutien****INDICATEUR****1.1 – Ratio d'efficacité bureautique**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	1 738	1 974	1 869	1 874	1 968	1 717

Commentaires techniquesSource des données : Sous-direction des systèmes d'information.Mode de calcul : Au numérateur : coût des achats de PC fixes et portables, imprimantes, serveurs et licences bureautiques, maintenance, télécommunications, support de proximité, formations bureautiques (conformément au périmètre de l'indicateur interministériel).

Au dénominateur : nombre total de postes de travail (fixes et portables) gérés pour l'ensemble de la mission par le département des infrastructures et des services.

Commentaires : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'assistance bureautique est sous-traitée auprès d'un prestataire extérieur. La DILA a gardé la charge de l'achat de ses postes informatiques.**INDICATEUR****1.2 – Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	3,13	3,29	3,4	3,5	3,48	3,2

Commentaires techniquesSource des données : département des ressources humaines et données RH issues de l'application de gestion Pléiades.Mode de calcul : au numérateur, les effectifs gérants et au dénominateur les effectifs gérés.Commentaires : Le ratio interministériel d'efficacité de la gestion des ressources humaines rapporte les effectifs gérants (en ETPT), consacrant la majeure partie de leur temps à la gestion des RH (pilotage, recrutements, administration, formation, paye, conditions de travail...), aux effectifs gérés, soit la moyenne du nombre de fiches de paie établies, y compris les personnels temporaires.**INDICATEUR****1.3 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	4,19	5,23	5	5,5	6,8	5,4

Commentaires techniquesSource des données : département des ressources humaines.Mode de calcul : le ratio d'emploi de travailleurs handicapés est calculé en pourcentage des effectifs réels (hors les mises à disposition).

Commentaires : le ratio tient compte des seuls travailleurs handicapés déclarés et d'unités déductibles acquises à la suite des travaux confiés à des établissements d'aide par le travail (ESAT). À titre d'information, la DILA verse une contribution annuelle au fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (FIPHFP).

Le résultat 2021 de cet indicateur sera définitif lors de l'établissement du bilan social en avril 2022.

ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1 Ratio d'efficacité bureautique

Le ratio d'efficacité bureautique constaté en 2021 est de 1 968 €, très proche du résultat de l'année 2020 (1 974 €) et supérieur aux prévisions. Cependant, en 2021, les coûts sont impactés par un rattrapage de facturation des années précédentes sur les prestations de la gestion des imprimantes multifonctions. Sans ce surcoût, le ratio 2021 serait de 1 876 €, similaire à la prévision actualisée.

Ces deux dernières années ont nécessité des dépenses particulières pour s'adapter au contexte de la crise sanitaire. En effet, les agents ont été équipés d'ordinateurs portables, en substitution des postes fixes en service, et pour certains, d'écrans supplémentaires, de caméras, de casques et de kits mains libres nécessaires au déploiement à grande échelle et dans des délais contraints du travail à distance obligatoire qui s'est poursuivi en 2021. A cela s'est ajoutée l'installation de solutions collaboratives et de visioconférence pour maintenir le lien entre les équipes.

Par ailleurs, la reprise du travail sur site par intermittence et la mise en place des accords liés au télétravail de droit commun en 2021 ont nécessité en parallèle de renforcer et d'optimiser le matériel informatique de plusieurs salles de réunions afin de permettre la tenue de séances mixtes (présentiel + distanciel).

A noter qu'une grande partie des équipements ont été achetés en 2020 et qu'en 2021, le montant des achats de matériel a baissé de 23 %.

Le nombre de postes informatiques est de 950 en 2021, soit 25 de plus qu'en 2020, tout en restant supérieur à l'effectif. La mise en œuvre des contraintes de sécurité de l'ANSSI impose en effet, dans certains cas, de mettre à disposition d'un même agent plusieurs postes informatiques. La DILA fournit également des postes à des utilisateurs autres que des agents DILA. C'est le cas pour les agents mutualisés et l'atelier graphique de la SACIJO, les agents mis à disposition du centre d'appels interministériel basé à Metz, les prestataires extérieurs dans les équipes de développement, maintenance, support et d'exploitation informatiques.

Les activités liées à la production continue du *Journal officiel* nécessitent le maintien en conditions opérationnelles d'équipements supplémentaires installés sur le site de secours de Ségur ; des astreintes techniques et fonctionnelles à distance peuvent impliquer l'utilisation de matériel supplémentaire pour garantir la continuité des services. Enfin, plus d'une dizaine de postes est également positionnée en salle de formation pour assurer les formations informatiques internes des agents.

En parallèle, la DILA a finalisé la migration des postes informatiques vers Windows 10, lancé en 2019. Ce projet a nécessité de renouveler une partie du parc informatique non compatible avec cette nouvelle version de Windows.

A noter qu'en février 2021, une politique d'attribution du matériel informatique est entrée en application. Cette politique, annexée au schéma directeur des systèmes d'information de la DILA, détermine la configuration et les caractéristiques des postes informatiques des utilisateurs pour chacun des profils types définis. Ainsi, elle prévoit d'affecter à chaque agent le matériel adapté à ses besoins pour exercer son activité sur site ou à distance, en intégrant la nécessaire continuité d'activité de la DILA en cas de situations particulières (pandémie ; grèves de transport ; etc.) tout en visant l'efficacité en matière budgétaire.

1.2 Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

Le résultat 2021 du ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines, soit 3,48 %, est situé entre la prévision initiale (3,4 %) et la prévision actualisée (3,5 %). Le réalisé 2021 montre une hausse des effectifs gérants à partir du mois de novembre par rapport au mois de janvier 2021 (+1,4 ETPT) et une baisse moins importante que prévue des effectifs gérés.

La baisse globale des effectifs est principalement liée au dispositif de cessation anticipée volontaire d'activité (CAVA) sur 2016-2019, prolongé sur 2020 à 2024 pour les agents de droit privé et dans une moindre mesure aux départs en retraite tous statuts confondus.

La charge de travail restant importante, le maintien d'un seuil minimal d'agents gérants est nécessaire pour gérer l'effectif géré qui comprend à la fois les agents en activité et ceux qui sont partis notamment à travers les plans CAVA, et qui reçoivent un revenu de remplacement jusqu'à leur retraite effective. Par ailleurs, l'existence de statuts différents (agents de droit privé, fonctionnaires, contractuels de droit public) complexifie la gestion RH (règles, instances sociales différentes). Enfin, les évolutions importantes des activités de la DILA depuis plusieurs années conjuguées à la baisse des effectifs impliquent des efforts particuliers en termes de formation et d'accompagnement au changement.

1.3 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987

Le résultat provisoire de la part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de personnes handicapés est estimé à 6,8 %, en amélioration par rapport à 2020 (5,3 %) et supérieur à la prévision actualisée (5,5 %). Cette évolution très favorable s'explique à la fois par la baisse des effectifs rémunérés, par le recrutement de personnes en situation de handicap et par la sensibilisation des personnels à l'intérêt de déclarer leur handicap.

Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap est un des indicateurs particulièrement suivis par la DILA, qui ne respectait pas jusqu'à cette année l'obligation de 6 %. Un grand nombre d'actions qualitatives ont été entreprises en 2021 pour l'améliorer.

Avec deux recrutements d'agents pour lesquels la qualité de travailleur handicapé est reconnue, dont un apprenti et huit déclarations RQTH d'agents, mais également quatre départs d'agents RQTH courant 2021, la DILA emploie 33 agents en situation de handicap à fin décembre 2021 (27 fin décembre 2020).

La DILA est fortement investie dans la politique d'égalité - diversité professionnelle en lien avec la DSAF des services du Premier ministre et poursuit son plan volontariste en faveur du recrutement, de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. En effet, la DILA participe à des campagnes de sensibilisation et à des événements en faveur de l'accueil des personnes en situation de handicap ; elle vise à développer l'emploi de personnel handicapé en partenariat avec la DSAF et Pôle emploi.

Une charte handicap a été élaborée en concertation avec les représentants du personnel. En complément, un poste de référent handicap a été créé pour coordonner la mise en œuvre de la politique handicap, en animant et en pilotant la bonne mise en œuvre du plan d'actions associé à la charte handicap tout en coordonnant les équipes des différents services intervenants.

Par ailleurs, des travaux immobiliers de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (installation des rampes d'accès, mise en place de portes automatisées, etc.) sur le site ont été réalisés. De plus, à la suite d'un audit d'accessibilité aux locaux, les recommandations ont permis d'identifier les possibilités d'améliorations et elles ont été intégrées dans le schéma directeur immobilier de la DILA.

Ces actions ont été menées dans le cadre de la démarche de labellisation égalité-diversité, label délivré par l'AFNOR Certification début janvier 2021 pour l'ensemble des services du Premier ministre dont la DILA, après l'attribution en septembre 2020 du label "Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes" attribué en septembre 2020.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**2 – Rationaliser l'occupation du parc immobilier****INDICATEUR****2.1 – Efficience de la gestion immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ratio SUN / poste de travail	m ² /poste de travail	13,57	13,6	15	13,6	13,1	14,5

Commentaires techniques

Source des données : département de la logistique, de l'immobilier et des services pour les surfaces ; département des ressources humaines pour les effectifs.

Mode de calcul : afin de faciliter la comparaison interministérielle, les surfaces industrielles ne sont pas prises en compte pour le calcul du ratio SUN par poste de travail, qui est ici publié pour les seules surfaces de bureaux, avec les effectifs physiques correspondants.

Commentaires : en accord lors de la conférence de performance d'avril 2020, les sous-indicateurs relatifs à l'entretien courant et lourd sur la SUB sont supprimés. En effet, les états de restitution de ces dépenses ne sont pas suffisamment précis pour apprécier pertinemment ces sous-indicateurs.

ANALYSE DES RÉSULTATS**2.1 Efficience de la gestion immobilière**

Le ratio SUN par poste de travail est de 13,1 m² par agent, très proche du ratio 2020 et de la prévision actualisée 2021 mais très légèrement inférieur. Côté superficie, 109 m² de surface de bureaux du site « Ségur » ont été restitués aux services du Premier ministre. Les effectifs restent stables par rapport à 2020 du fait de la hausse du nombre de prestataires extérieurs hébergés dans les locaux de la DILA et travaillant sur les projets majeurs (67 en 2021 contre 47 en 2020) partiellement compensée par la baisse de l'effectif global de la DILA.

Dans le but de poursuivre sa rationalisation immobilière afin de réaliser des économies substantielles de loyer et de faciliter les échanges entre les agents, la DILA regroupe chaque année, en fonction de l'avancement des travaux d'aménagement des locaux du site historique de la DILA dit « Desaix », un maximum d'agents en poste sur le site de « Ségur » vers le site « Desaix ».

A cet effet, une étude d'implantation des services a été lancée début 2021 afin d'optimiser et d'adapter l'utilisation des surfaces des locaux du site principal (« Desaix »). Un schéma directeur immobilier a été réalisé pour planifier les opérations sur les prochaines années et sera validé début 2022. Son élaboration est inscrite dans le nouveau plan stratégique de la DILA à horizon 2024. Il définit les besoins en locaux avec pour enjeux de réduire les surfaces occupées sur le site « Ségur », de mettre fin à l'utilisation des structures temporaires, tout en cherchant une installation plus cohérente et fonctionnelle des équipes de travail. Ce schéma directeur immobilier prend en compte également les nouveaux modes de travail (télétravail ; mode agile ; espaces collaboratifs).

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

PRÉSENTATION DES CRÉDITS SELON L'ARTICLE 18-II DE LA LOLF

Section / Nature de dépense	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	106 691 055	97 276 144		106 091 055	97 751 662	
Achats et services extérieurs	43 960 000	36 450 631		43 360 000	36 926 149	
Charges éligibles au titre 2	62 731 055	60 825 513		62 731 055	60 825 513	
Subventions, transferts et interventions						
Section des opérations en capital	1 000 000	1 271 782		1 300 000	1 458 403	
Acquisitions d'immobilisations	1 000 000	1 271 782		1 300 000	1 458 403	
Total	107 691 055	98 547 926		107 391 055	99 210 065	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET SECTION

Action / Section	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	9 000 000	7 155 899		8 700 000	7 818 038	
Section des opérations courantes	8 000 000	5 884 117		7 400 000	6 359 635	
Section des opérations en capital	1 000 000	1 271 782		1 300 000	1 458 403	
02 – Promotion et distribution des publications						
Section des opérations courantes						
Section des opérations en capital						
03 – Dépenses de personnel	62 731 055	60 825 513		62 731 055	60 825 513	
Section des opérations courantes	62 731 055	60 825 513		62 731 055	60 825 513	
Section des opérations en capital						
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	35 960 000	30 566 514		35 960 000	30 566 514	
Section des opérations courantes	35 960 000	30 566 514		35 960 000	30 566 514	
Section des opérations en capital						
Total	107 691 055	98 547 926		107 391 055	99 210 065	

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2021		1 235 868						
Total		1 235 868						

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021					832 687	2 410 000	832 687	2 410 000
Total					832 687	2 410 000	832 687	2 410 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		1 235 868			832 687	2 410 000	832 687	2 410 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI + LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1205 – Catégorie A+	0,00	8,00	8,00	0,00	7,63	-0,37
1206 – Catégorie A	0,00	81,15	84,00	0,00	80,05	-3,95
1207 – Catégorie B	0,00	19,05	16,00	0,00	21,91	+5,91
1208 – Catégorie C	0,00	44,80	56,00	0,00	42,07	-13,93
1209 – Contractuels	0,00	342,39	400,00	0,00	331,80	-68,20
Total	0,00	495,39	564,00	0,00	483,46	-80,54

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1205 – Catégorie A+	0,00	0,00	0,00	-0,37	0,00	-0,37
1206 – Catégorie A	0,00	0,00	0,00	-1,10	-0,22	-0,88
1207 – Catégorie B	0,00	0,00	0,00	+2,86	+1,24	+1,62
1208 – Catégorie C	0,00	0,00	0,00	-2,73	-2,62	-0,11
1209 – Contractuels	0,00	0,00	-0,01	-10,58	-5,60	-4,98
Total	0,00	0,00	-0,01	-11,92	-7,20	-4,72

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1205 – Catégorie A+	3,00	0,00	5,67	3,00	2,00	7,14	0,00	0,00
1206 – Catégorie A	8,80	1,80	6,90	7,40	5,00	7,18	-1,40	0,00
1207 – Catégorie B	1,00	0,00	11,02	2,20	0,00	3,28	+1,20	-3,00
1208 – Catégorie C	2,00	1,00	7,85	1,00	0,00	4,05	-1,00	-2,00
1209 – Contractuels	89,80	18,40	7,06	79,60	71,00	7,05	-10,20	-9,00
Total	104,60	21,20		93,20	78,00		-11,40	-14,00

Les flux enregistrés en ETP (104,6 sorties et 93,2 entrées) retracent l'ensemble des mouvements intervenus au cours de l'année, y compris ceux des personnels contractuels de courte durée et saisonniers, qui représentent la majeure partie des mouvements.

Le schéma d'emplois ainsi réalisé s'élève à -11,4 ETP, contre -14 ETP prévus en LFI 2021. Cet écart est lié à la décision du cabinet du Premier ministre en juin 2021 de confier à la DILA la construction du site de référence d'information et d'orientation des entreprises et d'alléger en conséquence son schéma d'emploi 2021 de 3 ETP pour en permettre la réalisation. Le schéma d'emplois réalisé inclut 15 départs en cessation anticipée volontaire d'activité (CAVA).

La consommation du plafond d'emplois s'élève à 483 ETPT, soit - 12 ETPT par rapport à l'exercice 2020 (495 ETPT), intégralement au titre des schémas d'emplois. Cette consommation n'inclut pas, de même que les années précédentes, 24 ETPT d'apprentis.

Le taux d'utilisation du plafond d'emplois ouvert en 2021 (564 ETPT) est de 90 % y compris apprentis. L'écart entre le plafond d'emplois et son exécution continue donc à se réduire.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2021	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021</i>
Administration centrale	564,00	483,46	0,00	0,00	-0,01	-11,92	-7,20	-4,72
Total	564,00	483,46	0,00	0,00	-0,01	-11,92	-7,20	-4,72

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	-14,00	477,50
Total	-14,00	477,50

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
03 – Dépenses de personnel	564,00	483,46
Total	564,00	483,46
Transferts en gestion		0,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
26,00	0,29	0,27

Sur la période 2020-2021, 26 apprentis (42% de femmes – 58% d'hommes) ont été accueillis dans les métiers de la communication, du numérique, de l'édition, de l'impression, de la gestion et des ressources humaines.

Les niveaux de formation de ces apprentis sont les suivants :

- Niveau 4 / Diplôme de niveau bac : 1 apprenti ;
- Niveau 5 / Diplôme de niveau bac+2 : 8 apprentis ;
- Niveau 6 / Diplôme de niveau bac+3 ou 4 : 6 apprentis ;
- Niveau 7 / Diplôme de niveau bac+5 à +7 : 11 apprentis.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont présentés dans le volet « Performance ».

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
Rémunération d'activité	61 046 263	41 470 692	38 969 220
Cotisations et contributions sociales		3 771 663	3 699 038
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 725 633	3 771 663	3 699 038
– Civils (y.c. ATI)	3 725 633	3 771 663	3 699 038
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	-3 725 633		
Prestations sociales et allocations diverses		17 488 700	18 157 255
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	61 046 263	62 731 055	60 825 513
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	57 320 630	58 959 392	57 126 475
FDC et ADP prévus en titre 2			

En 2021, le montant total des dépenses sur le titre 2 s'élève à 60,8 M€ pour une dotation ouverte en LFI de 62,7 M€, soit un taux de consommation de 97 %.

La rémunération d'activité se chiffre à 38,9 M€ (dont 30,3 M€ de dépenses de rémunérations principales et indemnités) pour une prévision au PAP de 41,5 M€.

Le taux de la contribution employeur au CAS pensions pour 2021 est resté inchangé à 74,28%. Le montant des versements, prévu à hauteur de 3,8 M€ au PAP 2021, est resté stable à 3,7 M€ par rapport à 2020.

Les prestations sociales et allocations diverses recouvrent notamment :

- les versements à la Caisse de pensions des Journaux officiels à hauteur de 13 M€ pour une prévision en LFI de 13,6 M€ ;
- les versements effectués au titre des plans CAAPAT et CAVA, les allocations chômage ou encore les dépenses d'action sociale en titre 2 pour un montant total de 6 M€ .

Leur montant global est minoré de 0,85 M€ au titre de la subrogation des indemnités journalières.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2020 retraitée	52,58
Exécution 2020 hors CAS Pensions	57,32
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-4,74
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-0,06
– Mesures de restructuration	-4,66
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	-1,14
EAP schéma d'emplois 2020	-0,62
Schéma d'emplois 2021	-0,52
Mesures catégorielles	
Mesures générales	0,01
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	-0,01
GVT positif	0,15
GVT négatif	-0,15
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	5,02
Indemnisation des jours de CET	0,07
Mesures de restructurations	4,96
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	0,65
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,01
Autres variations	0,64
Total	57,13

Le coût du plan de départ CAVA, défini par la convention du 29 août 2016 et de son avenant du 12 décembre 2019 qui prolonge le dispositif aux salariés nés jusqu'au 31 décembre 1968, atteint 5 M€ en 2021 pour une prévision de 5,7 M€ en LFI et une exécution de 4,7 M€ en 2020.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

Les autres variations évoluent à la hausse en raison notamment de l'augmentation des cotisations URSSAF dans le cadre des plans de départs et du déficit des caisses de pensions. Ces ajustements sont en partie atténués par la variation du montant des subrogations.

Le GVT solde est quasiment nul (-0,01 M€). Il est composé d'un GVT positif de 0,15 M€, soit 0,26 % des crédits hors CAS "Pensions" compensé par un GVT négatif de 0,15 M€, soit 0,26 % des crédits hors CAS "Pensions".

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1206 – Catégorie A	59 556	71 474	76 140	51 859	64 187	62 294
1207 – Catégorie B	37 281	51 559	52 145	33 273	46 260	48 422
1208 – Catégorie C	28 939	43 842	28 599	25 167	39 397	23 972
1209 – Contractuels	60 588	86 603	72 409	44 053	64 918	48 955

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		132 630		132 630
Famille, vacances		66 162		66 162
Mutuelles, associations		97 100		97 100
Prévention / secours		2 175		2 175
Autres		12 675		12 675
Total		310 742		310 742

Les crédits dédiés à l'action sociale hors titre 2 se chiffrent à 334 978 € en AE et 310 742 € en CP pour 2021 pour une prévision au PAP 2021 de 527 500€ en AE et CP.

Intégralement imputées en fonctionnement, ces charges concernent les postes de dépenses suivants :

Restauration :

Cette dépense porte sur la participation aux frais de restauration des agents de la DILA. Estimée à 290 000 € en LFI 2021, elle intègre la participation aux frais de restauration des agents du site de Desaix et les frais d'admission des agents du centre de gouvernement de Ségur (48 agents en 2019). L'exécution 2021 est de 132 630€ en AE et CP, montant très en dessous de la prévision en raison du télétravail obligatoire pendant la crise sanitaire. Le détail est le suivant :

- pour Desaix : 109 478 € ;
- pour Ségur : 23 152 €.

Famille, vacances :

La DILA finance l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA et diverses prestations (bons de rentrée scolaire, bons de Noël...). En 2021, les dépenses se chiffrent à 62 136€ en AE et 66 162€ en CP pour une prévision inscrite au PAP de 85 000€.

Associations :

La DILA subventionne la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) dont le but est de promouvoir, réaliser et gérer les activités sociales et culturelles destinées aux personnels de droit privé. La consommation 2021 est de 123 000 € en AE et 86 100 € en CP. L'engagement correspond à la prévision inscrite dans la convention pluriannuelle d'objectifs et au PAP 2021. Le montant versé correspond à l'avance de 70% prévue dans la convention, le solde n'ayant pas été versé en raison de la crise sanitaire qui a fortement perturbé l'organisation des loisirs.

Une subvention est accordée à l'association sportive de la DILA (ASDILA) afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, tennis de table, courses, randonnée...). Le paiement de la subvention 2020 est constaté à hauteur de 11 000 €, l'engagement avait été saisi en 2020. Compte tenu de la crise sanitaire, les besoins des différentes sections sportives ont été moins élevés que prévus et la subvention n'a pas été renouvelée au titre de l'année 2021.

Enfin, un engagement au profit de l'association « culture et loisirs » des services du Premier ministre (CLPM) est constaté pour 2 250€, le paiement n'a pas été réalisé.

Le total des versements aux associations est de 125 250 € en AE et 97 100€ en CP pour une prévision au PAP 2021 de 149 000€ en AE et CP.

Prévention/secours :

Prévues à hauteur de 3 500 €, certaines dépenses de santé (visites médicales, soins...) ont été prises en charge pour 2 287 € en AE et 2 175 € en CP.

Autres :

La DILA contribue au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) à hauteur de 9 135 € en AE et en CP.

Enfin, les frais de gestion dans le cadre la convention signée avec Pôle emploi relative à la délégation de gestion de l'indemnisation chômage des agents de la DILA ont coûté à 3 540 € en AE et en CP.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 43 785 868	CP ouverts en 2021 * (P1) 42 250 000
AE engagées en 2021 (E2) 37 722 413	CP consommés en 2021 (P2) 38 384 552
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 787 558	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 1 388 684
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 5 275 897	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 36 995 868

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 2 110 907					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 2 232 975					
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 4 343 882	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 1 388 684	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 2 955 197	
AE engagées en 2021 (E2) 37 722 413	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 36 995 868	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 726 545	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 3 681 743	
					Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 2 801 119
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 880 624

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Pilotage, modernisation et activités numériques

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	8 000 000	5 884 117		7 400 000	6 359 635	
Achats et services extérieurs	8 000 000	5 884 117		7 400 000	6 359 635	
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Section des opérations en capital	1 000 000	1 271 782		1 300 000	1 458 403	
Acquisitions d'immobilisations	1 000 000	1 271 782		1 300 000	1 458 403	
Total	9 000 000	7 155 899		8 700 000	7 818 038	

L'action 1 « pilotage, modernisation et activité numérique » du programme 624 retrace les dépenses de fonctionnement liées aux activités de la direction, des services de support (logistique, communication interne et externe, agence comptable, secrétariat général, stratégie...) ainsi que les dépenses de fonctionnement des ressources humaines. Elle intègre, en outre, les crédits de fonctionnement dédiés au financement des activités de pilotage et gestion de l'immobilier qui ont fait l'objet d'un transfert du programme 623 au 624 au PAP 2021 pour un montant de 1 M€ en AE et CP.

La DILA a consommé 7 155 899 € en AE et 7 818 039 € en CP au titre des dépenses de l'action 1 « Pilotage, modernisation et activités numériques » du programme 624 pour une prévision en LFI estimée à 9 000 000 € en AE et 8 700 000 € en CP. L'incidence durable de l'application des mesures sanitaires durant l'année 2021 (généralisation du dispositif légal et obligatoire de télétravail, limitation de la capacité d'accueil sur site) explique cette moindre exécution au regard de la prévision en LFI 2021.

La consommation des AE et CP 2021 de cette action se décompose en 6 grands postes de dépenses listés ci-dessous.

Section des opérations courantes

Les opérations courantes se chiffrent à 5 884 117 € en AE et 6 359 635 € en CP pour une prévision inscrite au PAP 2021 de 8 000 000 € en AE et 7 400 000 € en CP.

1. Les dépenses de pilotage et de gestion logistique s'élèvent à 2 906 697 € en AE et 3 272 078 € en CP contre 4 360 000 € en AE et 3 760 000 € prévus en LFI 202

Elles portent principalement sur :

- les coûts d'occupation d'un montant de 1 875 484 € en AE et 1 874 686 € en CP qui permettent de couvrir les charges associées pour l'occupation de locaux au sein du Centre de Gouvernement situés au 20 avenue de Ségur à Paris ainsi que les impôts et taxes (taxe sur les bureaux, taxe de balayage...). Ces dépenses ont été initialement chiffrées à 2 000 000 € en AE et CP ;
- les frais de gestion du parc immobilier pour 506 581 € en AE et 733 779 € en CP, contre une prévision à 1 200 000 € en AE et 700 000 € en LFI 2021. Ils portent principalement sur les dépenses de sécurité (gardiennage, vidéosurveillance) pour 225 891 € en AE et 221 529 € en CP. Les dépenses de nettoyage ont été exécutées à hauteur de 100 652 € en AE et 339 479 € en CP. Les frais occasionnés par la gestion de la crise sanitaire s'établissent à 67 557 € en AE et 85 219 € et concernent pour l'essentiel les coûts supplémentaires de nettoyage et de désinfection des locaux ;

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

- les autres dépenses de fonctionnement courant liées notamment à l'achat de fournitures de bureau, de petits matériels, de produits d'entretien, de consommables ou encore de papier ont engendré une consommation de 288 081 € en AE et 339 785 € en CP contre une prévision de 500 000 € en AE et 400 000 € en CP en LFI 2021 ;
- les frais postaux qui se chiffrent à 126 124 € en AE et 219 424 € en CP pour une prévision de 300 000 € en AE et CP.

2. Les dépenses de pilotage et de gestion des ressources humaines se chiffrent à 1 178 086 € en AE et 1 323 333 € en CP pour une prévision de 1 957 500 € en AE et 1 657 500 € en LFI 2021.

Elles sont constituées :

- des dépenses de formation et gestion des ressources humaines exécutées à hauteur de 669 418 € en AE et 739 339 € en CP pour une prévision en LFI de 700 000 € en AE et en CP. Elles portent sur la mise en œuvre de formations métiers et managériales, le recours aux cabinets de recrutement ainsi que sur les versements effectués aux organismes d'apprentissage et les gratifications versées aux stagiaires ;
- des prestations de restauration assurées sur les sites de Desaix (MRS) et de Ségur (Elior) qui sont de 340 343 € en AE et 429 612 € en CP pour une programmation initiale de 1 000 000 € en AE et 700 000 € en CP ;
- des dépenses d'action sociale et santé pour 168 025 € en AE et 154 083 € en CP pour une prévision en LFI de 237 000 € en AE et CP dont les subventions aux commissions et associations sociales, sportives et culturelles pour 125 250 € en AE et 97 100 € en CP.

3. Les dépenses pour les actions de communication ont consommé 59 977 € en AE et 40 081 € en CP pour une prévision en LFI de 170 000 € en AE et CP. L'écart à la prévision s'explique par l'exécution d'une partie des dépenses de communication par erreur sur le programme 623 (activité « promotion et activités commerciales »).

4. Les dépenses des activités juridiques et expertises se sont élevées à 32 387 € en AE et 55 952 € en CP. Elles étaient estimées à 62 500 € en AE et CP en LFI 2021.

5. Les dépenses de pilotage et gestion de l'immobilier de la DILA représentent 40 % en AE et 38 % en CP du total des dépenses de l'action 1 du programme 624 de la DILA avec 1 615 537 € en AE et 1 525 684 € en CP pour une prévision initiale de 1 250 000 € en AE et 1 550 000 € en CP.

Elles sont constituées notamment :

- des dépenses d'entretien courant consacrées notamment aux travaux légers de maintenance préventive et corrective et de travaux d'aménagements exécutés à 708 900 € en AE et 659 927 € en CP pour une prévision en LFI 2021 de 500 000 en AE et CP ;
- des dépenses de consommation d'énergies et fluides pour 893 270 € en AE et 854 658 € en CP. Elles avaient été estimées à 700 000 € en AE et 1 000 000 € en CP en LFI 2021. Le renouvellement de la prestation de fourniture d'électricité du site de Desaix a été prévue au PAP 2022 pour 2 ans. En raison du changement de prestataire, un engagement d'un an a été réalisé sur les crédits 2021 justifiant l'écart avec la prévision au PAP 2021.

6. Les autres activités de pilotage présentent une exécution de 91 432 € en AE et 142 508 € en CP.

Les dépenses d'investissement imputées sur le programme 624 portent sur les travaux structurants, les achats mobiliers ou encore le renouvellement du parc automobile. Programmé à hauteur de 1 000 000 € en AE et 1 300 000 € en CP, l'exécution s'établit à 1 271 782 € en AE et 1 458 403 € en CP.

Ces crédits sont destinés à la réalisation de travaux structurants pour 1 225 268 € en AE et 1 445 771 € en CP. L'année 2021 a été notamment marquée par la poursuite des travaux de rénovation des locaux ainsi que par la mise aux normes sécurité incendie des sous-sols. En 2021, des opérations de renouvellement du parc automobile ont également été réalisées pour 56 391 € en AE et 22 510 € en CP. L'achat de véhicules neufs hybrides en remplacement de modèles plus polluants s'inscrit notamment dans le cadre de la circulaire du Premier ministre en date du 13 novembre 2020 relative à la nouvelle gestion des mobilités pour l'Etat.

ACTION

02 – Promotion et distribution des publications

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes						
Achats et services extérieurs						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Section des opérations en capital						
Acquisitions d'immobilisations						
Total						

ACTION

03 – Dépenses de personnel

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	62 731 055	60 825 513		62 731 055	60 825 513	
Charges éligibles au titre 2	62 731 055	60 825 513		62 731 055	60 825 513	
Section des opérations en capital						
Total	62 731 055	60 825 513		62 731 055	60 825 513	

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

ACTION**04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels**

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	35 960 000	30 566 514		35 960 000	30 566 514	
Achats et services extérieurs	35 960 000	30 566 514		35 960 000	30 566 514	
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Section des opérations en capital						
Acquisitions d'immobilisations						
Total	35 960 000	30 566 514		35 960 000	30 566 514	

L'action 4 du programme 624 rassemble les crédits relatifs aux dépenses de sous-traitance réalisée par la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO), prestataire historique de la DILA pour le secteur de l'imprimerie. La DILA assure le paiement des paies et charges des salariés de la SACIJO, son fonctionnement courant, le financement des plans de départs anticipés et lessubventions versées au titre des caisses de pensions.

En 2021, les crédits exécutés en AE et en CP pour les dépenses de l'action 4 sont de 30 566 514 € pour une prévision initiale de 35 960 000 € en LFI 2021. Ils sont répartis de la manière suivante :

Sous-traitance :

Le paiement des salaires et autres charges des agents de la SACIJO mis à la disposition de la DILA s'élève à 20 464 021 €, pour une prévision en LFI 2021 de 21 940 000 €. Dans le cadre du financement du plan de départs anticipés « 3M », des indemnités de licenciement inférieures à l'enveloppe prévue à cet effet expliquent une part du gain en exécution par rapport à la prévision.

Plans de sauvegarde d'emplois :

Le plan de départs anticipés et sauvegarde d'emplois « RECAPS » (régime exceptionnel de cessation d'activité des personnels de la SACI-JO) lancé en 2007 avait un reliquat de financement estimé de 110 k€ pour 2021. En 2021, 280 484 € en AE et en CP ont été consommés à ce titre. L'excédent par rapport à la prévision s'explique par le rattrapage de frais 2019 et 2020 que l'organisme de gestion a tardé à facturer, et dont le retard n'avait pas été inclus dans la prévision 2021.

Caisse de pensions :

Le financement des dispositifs de retraite de la SACIJO (caisses de pension et caisses de prévoyance et de décès) a représenté une dépense de 9 822 009 € en 2021 pour une prévision initiale à 10 030 000 €. Il correspond à la bonification et à la subvention d'équilibre au titre des salariés de la SACIJO. S'y ajoutent le même financement au titre des agents de droit privé de la DILA en titre 2 (13 M€) ainsi que les cotisations retraite des salariés en activité (en T2 pour la DILA et en T3 pour la SACIJO pour 1 M€).

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
INPI - Institut national de la propriété industrielle (P134)					6 416	4 606
Subventions pour charges de service public					6 416	4 606
Total					6 416	4 606
Total des subventions pour charges de service public					6 416	4 606

Ces dépenses concernent le remboursement par la DILA des prestations réalisées par l'agence du patrimoine immatériel de l'Etat (APIE) dans le cadre du décret n° 2015-716 du 23 juin 2015 pour les dépôts INPI (renouvellement des éditions du Journal officiel, BALO, BODACC, BOAMP, Journal officiel). Il s'agit du remboursement, des années 2019 (2 006 € en AE et CP) et 2020 (2 600 € en AE et CP) ainsi que de l'engagement de l'année 2021 (1 810 €), imputés à tort en catégorie 32 "Subvention pour charges de service public".